

06.04
2021

COMMUNIQUE DE PRESSE :

ORGANISATION DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE CONCARNEAU DURANT LA PERIODE DE CONFINEMENT :

Dans le cadre des mesures de confinement mises en place sur le territoire national, le Maire – Marc BIGOT a activé le Plan Communal de Sauvegarde pour assurer la sécurité sanitaire des citoyens et pris les mesures visant à éviter la propagation de la pandémie. En parallèle, le Plan de Continuité des Activités est mis en place et différentes dispositions ont été prises pour assurer le maintien du service public durant les 4 prochaines semaines.

Hôtel de Ville :

L'Hôtel de Ville est ouvert au public de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, mais les contacts téléphoniques et par mails restent privilégiés (02 98 50 38 38). Un bureau de permanence au rez-de-chaussée permet de recevoir le public sur rendez-vous. Le service Etat-Civil est maintenu ouvert aux horaires habituels. Pour les autres services municipaux : accueil téléphonique et contact-mail privilégié. Accueil du public sur rendez-vous uniquement.

Les marchés :

- Les marchés de plein air du centre-ville du lundi et du vendredi sont maintenus et accessibles uniquement aux commerçants titulaires proposant des denrées alimentaires ou graines et semences de plantes. Les tirages au sort pour les commerçants passagers sont maintenus.
- Le marché alimentaire-bio du Parvis des Halles, le mercredi à 16h30 est maintenu.
- A Beuzec-Conq, le marché alimentaire est maintenu le mardi à 16h.

Les emplacements du marché seront davantage espacés pour éviter la promiscuité des clients et la municipalité compte sur le civisme de tous pour utiliser les gestes barrières au virus. Il en sera de même pour la circulation dans les Halles.

Le Bac électrique et la Capitainerie :

Le service du Bac électrique est maintenu. Les services administratifs de la Capitainerie du Port de Plaisance restent joignables uniquement par téléphone (02 98 97 57 96) ou par mail : port-de-plaisance@concarneau.fr
Accueil en présentiel des clients, sur rendez-vous uniquement.

Les Services techniques :

Les services techniques sont mobilisés et interviennent sur l'ensemble du territoire communal.

Pôle Nautique :

Inscriptions individuelles possibles pour les vacances de printemps (kayaks, optimists performance, laser pico, catamarans et planches à voile...). Inscriptions au 02 98 50 85 60.

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



CONTACT PRESSE :

Christine BARBA

Chef de Cabinet du Maire

☎ 02 98 50 38 60

☎ 06 34 33 90 60

✉ christine.barba@concarneau.fr

VILLE DE CONCARNEAU

Place de l'Hôtel de Ville - BP 238

Le CCAS :

Le CCAS ouvre normalement de 9h30 à 12h pour le public du lundi au vendredi. Le reste du temps, les services du CCAS resteront joignables par téléphone de 8h à 12h et de 13h30 à 17h au 02 98 60 52 40.

L'Épicerie sociale

Les services de l'épicerie sociale restent ouverts et assurent la vente de produits alimentaires ou de première nécessité. Les personnes non inscrites qui souhaiteraient bénéficier de l'aide alimentaire de l'Épicerie Ti coup de Pouce doivent se manifester auprès du CCAS au 02 98 60 52 40 pour enregistrement de leur demande.

Portage de repas à domicile :

Le portage de repas à domicile est poursuivi pour les repas du midi, du soir et du week-end. Les personnes en difficulté âgées, handicapées peuvent contacter les services du Pôle Personnes Agées/Personnes Handicapées (PA/PH) pour se faire recenser et bénéficier du portage de repas à domicile, en contactant le 02 98 50 11 81.

Accueil à l'espace Personnes Agées/Personnes Handicapées :

Accueil physique de 8h 30 à 12h.

Accueil téléphonique de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Permanence sociale : Activité maintenue pour la gestion des urgences, hébergement, aide alimentaire, femmes victimes de violence,

Domiciliation pour les personnes sans domicile : activités maintenues, demandes de domiciliation faites sur rendez-vous. Les personnes qui sont domiciliées au CCAS peuvent venir prendre leur courrier tous les matins.

Service d'aide à domicile : Maintien du service

Registre des personnes isolées : Veille sociale réalisée. Les personnes fragiles, isolées qui le souhaitent peuvent se signaler auprès du service en contactant le 02 98 50 11 81. Elles seront recontactées régulièrement.

Sport : Tous les équipements couverts ou extérieurs sont fermés au public, sauf compétitions pro ou entraînement pro, personnes en situation d'handicap ou encadrés. Accueil physique du public sur rendez-vous au Service des sports, tous les jours et accueil téléphonique au 02 98 50 38 69 ou mail.

Culture : Tous les équipements culturels sont fermés, y compris salles de réunion (sauf pour les formations professionnelles ou les publics prioritaires). Permanence physique et téléphonique au Pôle culturel au 02 98 50 38 68. Pour la Maison des associations, accueil en permanence à la Maison des associations aux horaires habituels et accueil téléphonique au 02 98 60 77 14.

Ecole de musique : fermée au public car les activités pour les mineurs ne sont plus autorisées. Direction de l'École présente en alternance avec le secrétariat, joignable au 02 98 50 52 87. Cours de musique maintenus en visioconférence.

Studios du Moros : activités autorisées pour les professionnels.

Education- Jeunesse : Mise en place depuis ce mardi 6/04 de accueil des enfants des personnels prioritaires conformément aux professions citées dans le décret. A ce jour, 127 enfants accueillis dans l'ensemble des écoles de Concarneau pour les enfants de ces personnels prioritaires. Présence des enseignants sur le temps scolaire.

Espace Jeunes : ouvert mais pas d'accueil informel.

Maison de la Petite Enfance : Ouverte pour l'accueil des enfants des personnels prioritaires (13 à 14 enfants inscrits à ce jour).

Cuisine centrale : Fonctionne normalement avec la fabrication des repas pour les écoles et la Maison de la Petite-Enfance, ainsi que le portage des repas.

Dispositif de Réussite Educative : Fonctionne normalement dans le cadre du suivi des familles. Afin de lutter contre la fracture numérique, 35 enfants ont été équipés de PC portables connectés à internet (du niveau élémentaire, aux collégiens et aux lycéens).

Le Maire invite les concarnois à respecter les mesures sanitaires et les gestes barrières, ainsi qu'à prévenir la Mairie des situations de toutes personnes, proches, voisins, connaissances qui se trouveraient isolées, en difficulté et sans ressource alimentaire.

La vigilance de tous permettra de vaincre la propagation de cette pandémie.

La Municipalité